



## EXTRAIT du REGISTRE

### des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

de la Commune de **BEUIL**

006-210600169-20230207-2023\_01\_01-DE  
Reçu le 09/02/2023

Alpes-Maritimes

Le mardi sept février deux mille vingt trois, à 18 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 01.02.2023

**Étaient présents :** M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noel MAGALON, quatrième adjoint, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal.

**Absents :** M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

**Représentés :** Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 02 février 2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 07 février 2023.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°01.2023

### **DELIBERATION N° 1 : TRAVAUX ZONE NORDIQUE – AUTORISATION DE TRAVAUX ACCES PLATEAU SAINT-JEAN :**

Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2 du 19 janvier 2022 et expose les éléments suivants :

Le secteur du plateau Saint-Jean représente une zone privilégiée pour la pratique du ski nordique. Son accès actuel (vallon du Bess, route de Bergians) est problématique : enneigement incertain, exposition peu favorable, multi-usages.

Afin de valoriser cet espace et de pérenniser son accès, la commune de Beuil a la volonté de créer un nouvel accès. (Voir annexe projet page 0 à 6).

L'intérêt de ce projet a été souligné par le gestionnaire des domaines nordiques.

Une lettre de soutien au projet rédigé par Marine MICHEL, Vice-présidente du Département de Hautes Alpes, Présidente de Nordic France et de Nordic Alpes du Sud est annexée à la délibération (voir annexe page 7).

Ce nouvel itinéraire faisant consensus auprès de toutes les personnes impliquées dans cette activité, il est nécessaire que la commune de Beuil demande et autorise le Président du Syndicat Mixte de Valberg à réaliser toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

Ces travaux concernent des parcelles communales et privées pour lesquelles toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues.

Cet itinéraire ne sera emprunté qu'en période hivernale pour la pratique du ski nordique, une barrière sera posée à l'entrée de la piste fermant ainsi le passage hors période hivernale.

La piste devra êtreensemencée en suivant les préconisations du Parc National du Mercantour.

(voir Guide CBNA Sem' les Alpes et lien :

[http://www.cbn-alpin-biblio.fr/GED\\_CBNA/112367993054/BB\\_32923\\_web.pdf](http://www.cbn-alpin-biblio.fr/GED_CBNA/112367993054/BB_32923_web.pdf)

006-210600169-20230207-2023\_01\_01-DE

Reçu le 09/02/2023

La commune s'engage à respecter ces prescriptions et à faire un suivi de chantier avec le PNM.

La commune s'engage à suivre les recommandations du PNM pour la protection de la Potentille Blanche. Bien que non impacté par le projet (hors zone de travaux), la Potentille Blanche est présente sur une zone en amont du tracé : zone éloignée et d'altitude supérieure. Une attention particulière sera portée pendant la phase de chantier. Au besoin, en accord avec le PNM, une zone de protection sera matérialisée.

En conséquence, Monsieur DONADEY demande au Conseil Municipal de demander et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Valberg à réaliser toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Monsieur DONADEY, et après en avoir délibéré :  
DEMANDE ET AUTORISE le Président du Syndicat Mixte de Valberg à réaliser toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet

**VOTES :**

Pour : 09

Contre : 0

Abstentions : 1 motivée

**Délibération adoptée à la majorité.**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché  
Le premier adjoint



**Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**